

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 30 mai 2023

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h15.

- Sont présents 16 membres sur 30. (Cf. liste d'émargement ci-jointe-)
- Sont excusés Monsieur Bosser et Monsieur Laurent, représentants parents d'élèves - Monsieur Dekindt, Agent Comptable, Monsieur Schuster, personnalité qualifiée, Madame Wasiutek, Monsieur Mounien et Madame Magot, représentants des personnels enseignants et d'éducation, Monsieur Trabelzi, et Madame Bonnar Le Floch représentants du Conseil Départemental, Madame Dos Santos, membre de droit.

Madame Faccenda informe les membres du Conseil de la présence des stagiaires EPS M1 de Monsieur Pichereau dans le cadre de leur formation : Monsieur Bellard, Madame Le Gall et Madame Durand.

Le quorum étant atteint Madame la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Madame Faccenda propose la candidature de Madame Madec, membre de droit en tant que secrétaire de séance.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

- Madame Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 avril 2023.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

POINT I- Points Financiers

1- DBM n°2 pour information au Conseil d'Administration- carnets de liaison.

Madame Faccenda présente la DBM n°2 pour information au Conseil d'Administration- carnets de liaison.

2- Convention Séjour Landévennec du 6 au 8 juin 2023 - élèves allophones.

Le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention de mutualisation pour l'organisation du séjour de 7 élèves allophones à Landévennec du 6 au 8 juin 2023. Part famille : 20 euros.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

3- Convention Groupement de commandes 2023 : marché de vérification des installations gaz

Le groupement de commande permet d'assurer une sécurité juridique aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Basé au Lycée de Tristan Corbière à Morlaix, cette entité juridique permet de suivre le bon déroulement des marchés publics, qui assurent l'approvisionnement en denrées alimentaires, mais aussi en papeterie, en produits de nettoyage ou même sur la maintenance et la sécurité des adhérents du Finistère. Le groupement dispose d'un conseil d'administration, qui organise, surveille et valide des procédures impliquant de fortes sommes et l'accès à des marchés européens.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 le marché relatif à la vérification des installations gaz 2024 avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion au groupement : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

4- Convention Groupement de commandes 2023 : marché de la fourniture et livraison de produits d'épicerie 2024

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 le marché relatif à la fourniture et livraison de produits d'épicerie avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

5- Convention Groupement de commandes 2023 : marché de la fourniture et de papier et petites fournitures de bureau 2024

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 le marché relatif à la fourniture et livraison de papier et petites fournitures de bureau avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût de l'adhésion : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

18h29 Arrivée de Mme MONOT, représentante des parents d'élèves, ce qui porte le nombre de votants à 17 membres du conseil d'administration.

6- Fonds sociaux : avance de subvention

Le Conseil d'Administration propose d'affecter l'avance sur subvention au titre des fonds sociaux de 1500 euros au fonds social collégien.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

7- Don à l'Association Sportive

Mme Faccenda soumet au conseil d'administration la possibilité de faire un don à l'association sportive du collège à hauteur de 1570€.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Point II- Vie pédagogique et vie scolaire.

1. Liste des fournitures scolaires Rentrée 2023-2023

La liste des fournitures scolaires doit être validée par le CA.

Trois listes sont présentées :

- une liste pour les élèves de SEGPA
- une liste 6ème générale
- une liste 5ème, 4ème, 3ème générale

Le Conseil d'Administration valide les listes présentées à l'unanimité :

VOTE		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

18h47 Départ de Mme Gicquel, représentante des personnels, ce qui porte le nombre de votants à 16 membres du conseil d'administration.

2- Calendrier fin d'année scolaire actualisé

Mme Faccenda présente le calendrier de fin d'année scolaire.

Mme Faccenda indique qu'aux dates indiquées s'ajoute les interventions de M. Caro, gendarme, qui fera de la prévention auprès des élèves du collège :

- En 6ème M. Caro préparera les élèves au passage du « permis internet ».
- En 5ème, il interviendra sur les thématiques du cyber-harcèlement et du harcèlement.

Mme Faccenda précise que l'équipe de prévention du harcèlement « PHare » présentera un protocole à la rentrée 2023.

M. Muller pose la question de la date d'arrêt des facturations de la restauration scolaire qui est fixée au 4 juillet.

M. Muller s'interroge sur la date fixée pour les stages de 3ème en 2023-2024, cette date sera communiquée ultérieurement. Mme Faccenda indique qu'il est possible pour un élève d'effectuer un stage en dehors des dates retenues.

3- Demande de labellisation EAC 2023

L'objectif du 100% EAC constitue l'une des politiques prioritaires de l'État. Il s'agit de toucher l'ensemble des élèves et des étudiants, en temps scolaire et hors temps scolaire, pour atteindre dans notre pays non pas un parcours réservé à quelques-uns mais bien l'objectif du « 100% EAC ». Faire réussir l'objectif du 100% EAC constitue également l'une des 6 priorités du projet académique « Bretagne, horizon 2025 ».

Au-delà de ses vertus pédagogiques et structurantes, le référentiel adossé au label, en complément d'Adage, constitue un outil de diagnostic et de suivi pour les écoles/établissements souhaitant développer une démarche EAC. Le label atteste de l'engagement des équipes éducatives. C'est aussi un objet de communication qui valorise un projet éducatif sur un territoire. En 2022, 28 écoles et 86 établissements (+52%), répartis sur les quatre départements ont ainsi été labellisés.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Une école/un établissement peut candidater même s'il/elle est au début de sa démarche. En effet, la labellisation se décline en trois niveaux progressifs qui prennent en compte l'état d'avancement de la démarche EAC:

1. Engagement
2. Approfondissement
3. Expertise.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

Point IV : Travaux et équipements

1. Point sur les travaux

- Préau : début des travaux le mardi 30 mai 2023 -fin prévisionnelle du chantier début juillet 2023.
- WC et administration : phase de désamiantage effectuée durant les vacances de printemps- début du chantier le mercredi 28 juin pour une livraison des nouveaux espaces à fin août 2023.
- Salle de pause des agents : désamiantage à partir du 13 juillet 2023 pour travaux été 2024.
- Portail du collège : bilan en cours avec M. Kerouanton du fait des dysfonctionnements répétés et fort nombreux.
- Projet de réfection de la salle 104 : un projet des 5ème SEGPA avec M. Pellen, Mme Le Huludut et Mme Durand. Le projet consiste à faire rénover progressivement la salle par les élèves. Les 5èmes SEGPA ont donc réalisé des devis de matériel et commenceront par rénover un mur de la salle. Le projet sera poursuivi l'année suivante en atelier habitat par les mêmes élèves.
- Un devis sera prochainement signé pour réaliser des glaces pour la salle d'évolution.

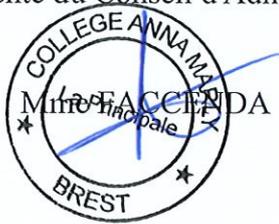
Mme Durand précise que la MPT de Pen Ar Créach proposera des ateliers d'anglais, Mme Mercier explique que cela se déroulera sous forme d'ateliers et non sous forme de cours. Cela sera proposé à la rentrée pour les élèves de 4ème et 3ème.

Mme Durand indique que le collège souhaite développer des partenariats pour construire des mesures de responsabilisation. Une réunion sera organisée le 13 juin pour amorcer le projet avec les partenaires de la ville et partenaires associatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19h43.

Le prochain conseil d'administration se réunira le lundi 3 juillet 2023.

La présidente du Conseil d'Administration



La Secrétaire de séance

Mme MADEC



Quorum :

Présents :

	Qualité	Nom du titulaire	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA		
	Adjoint Directrice SEGPA	Mme DURAND		
	Gestionnaire	Mme DOS SANTOS		
	CPE	Mme MADEC		
	Agent Comptable	Mr DEKINDT (excusé)		
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOC'H	Mme TARAGNA	
		Mr TRABELSI	Mr SCHNEIDER	
	Représentant de la Mairie	Mr PICHON	Mr NEDELEC	
		Mr BAZIRE	Mme TOURNIER	
3. Personnalités qualifiées	Directeur du Conservatoire de Brest	Mr SCHUSTER (excusé)		
	Directeur de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme MERCIER		
4. Personnels élus de l'établissement	Professeurs	Mme WASIUTEK (Excusé)	Mme CANN	
		Mme MAGOT		
		Mme PLEVEN		
		Mr MOUNIEN		
		Mme FAVROT		
		Mr PICHEREAU		
		Mme GICQUEL		
	TOS	Mr MARIER	Mr FOLL	
		Mme GUILLEMETTE (excusé)		
		Mme HONORINE		
5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mme MONOT	Mr BOSSER (excusé)	
		Mme BELLON	Mme VANTIS	
		Mr LAURENT	Mme BIHAN	
		Mr VANTIS		
		Mr MULLER		
		Mr TOUX		
		Mme GUEGUEN		
	Elèves	MOHAMED Hannaou	MOULURE Joëlla	
		LE BERRE Mona	LE ROUX Judith	
		LUCCHESI-PAUGAM Eliot	OLLIVIER-DUMONT Léon	

ETABLISSEMENT : 0291661Y

COLLEGE ANNA MARLY

8 rue Jules Lesven

Le 16/05/2023

29200 BREST

Le Chef d'établissement

à

AGENT COMPTABLE LYCEE HARTELOIRE

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°2 pour l'exercice 2023, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 2 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,
Marie FAUCONDA
COLLEGE ANNA MARLY
BREST



29200 BREST

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2023

DBM exécutoire au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
16/05/2023	2	1	CARNETS CORRESPONDANCES	AP CREGLO 0CARNETS 7088	21 Ressources spécifiques		
		2		AP CREGLO 0COR		200,00	200,00

Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, l'état, et le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux E.P.L.E ;

Vu la circulaire du 27 décembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public ;

Vu le code des marchés publics du 01/04/2019

Vu la convention de groupement de services « commandes groupées » du lycée Tristan Corbière- MORLAIX »

en date du 10/05/2016

Vu la délibération n° _____ en date du 5 avril 2022 votée par le conseil d'administration ou l'assemblée délibérante de l'établissement adhérent.

CONVENTION D'ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU FINISTERE MARCHÉS 2024

La présente convention est établie entre le lycée Tristan Corbière, à MORLAIX, établissement désigné comme coordonnateur, d'une part
Et l'établissement adhérent _____ d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET

Afin de réaliser des achats et de choisir des prestataires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte des objectifs de développement durable, il est constitué un groupement de commandes des Etablissements Publics d'Enseignement du Finistère » soumis aux règles édictées par le code des marchés publics entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Ces achats concernent les produits et les services ci-dessous : *(cocher les marchés concernés)*

MARCHE DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS GAZ 2024

Liste des lots à cocher pour lesquels l'adhérent souhaite s'engager pour la durée du marché :

Lot 1 – Vérification des installations de gaz

Sur le lot sélectionné, l'adhérent s'engage à commander chez le fournisseur retenu les produits appartenant à la même famille.

Il lui appartient de vérifier si les achats hors de ces lots ne dépassent pas les montants réglementaires de computation des seuils sur une même famille de produits.

ARTICLE 2 – DUREE

Les marchés lancés sur la base de cette convention entrent en vigueur à compter de la date de notification aux titulaires.

Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

Les marchés sont valables un an et peuvent être reconduits selon les modalités définies pour chaque marché, dans la limite des quatre années de validité potentielle des marchés.

La reconduction ou la non-reconduction des marchés fera l'objet d'une décision écrite du coordonnateur du groupement, notifiée aux titulaires par courrier au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 – REGLES D'ADHESION OU DE SORTIE

Les règles d'adhésion et de sortie sont identiques à celle définies pour l'adhésion ou la sortie du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère (convention constitutive du groupement – article 3).

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS MEMBRES ET MISSION DU COORDONNATEUR ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les obligations des membres du groupement et missions du coordonnateur, ainsi que le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, sont définies par la convention constitutive du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère -articles 5 et 6-.

Selon les termes de l'article 5-A, chaque membre du groupement est tenu de définir sincèrement ses besoins et les communique à l'établissement coordonnateur dans les délais prescrits par ce dernier.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES ET GESTION DU GROUPEMENT

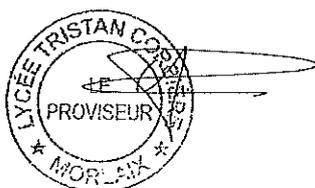
Sur proposition de l'établissement coordonnateur, une cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale. Ce montant est voté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Coordonnateur qui, chaque année, établit la facture de participation aux frais, qu'il adresse à chaque adhérent.

Pour l'année en cours, la cotisation est de 160.00 € (une seule cotisation quelque soit le nombre de marché).

Fait à Morlaix, le

Le représentant légal de l'Ets coordonnateur
(signature et cachet)

Nom et qualité du représentant légal de l'adhérent
(signature et cachet)



Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, l'état, et le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux E.P.L.E ;

Vu la circulaire du 27 décembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public ;

Vu le code des marchés publics du 01/04/2019

Vu la convention de groupement de services « commandes groupées » du lycée Tristan Corbière- MORLAIX »

en date du 10/05/2016

Vu la délibération n° _____ en date du 5 avril 2022 votée par le conseil d'administration ou l'assemblée délibérante de l'établissement adhérent.

<p align="center">CONVENTION D'ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU FINISTERE MARCHÉS 2024</p>

La présente convention est établie entre le lycée Tristan Corbière, à MORLAIX, établissement désigné comme coordonnateur, d'une part
Et l'établissement adhérent _____ d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET

Afin de réaliser des achats et de choisir des prestataires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte des objectifs de développement durable, il est constitué un groupement de commandes des Etablissements Publics d'Enseignement du Finistère » soumis aux règles édictées par le code des marchés publics entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Ces achats concernent les produits et les services ci-dessous : *(cocher les marchés concernés)*

<p align="center">MARCHE DE LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'EPICERIE 2024</p>

Liste des lots à cocher pour lesquels l'adhérent souhaite s'engager pour la durée du marché :

- Lot 1 – Conserves et compotes
- Lot 2 – Produits pour desserts et petits déjeuners
- Lot 3 - Biscuiterie
- Lot 4 – Epicerie bio
- Lot 5 – Aides culinaires – assaisonnements et sauces
- Lot 6 – Huiles
- Lot 7 - Féculents et farine

Sur les lots sélectionnés, l'adhérent s'engage à commander chez le fournisseur retenu les produits appartenant à la même famille.

Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

Il lui appartient de vérifier si les achats hors de ces lots ne dépassent pas les montants réglementaires de computation des seuils sur une même famille de produits.

ARTICLE 2 – DUREE

Les marchés lancés sur la base de cette convention entrent en vigueur à compter de la date de notification aux titulaires.

Les marchés sont valables un an et peuvent être reconduits selon les modalités définies pour chaque marché, dans la limite des quatre années de validité potentielle des marchés.

La reconduction ou la non-reconduction des marchés fera l'objet d'une décision écrite du coordonnateur du groupement, notifiée aux titulaires par courrier au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 – REGLES D'ADHESION OU DE SORTIE

Les règles d'adhésion et de sortie sont identiques à celle définies pour l'adhésion ou la sortie du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère (convention constitutive du groupement – article 3).

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS MEMBRES ET MISSION DU COORDONNATEUR ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les obligations des membres du groupement et missions du coordonnateur, ainsi que le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, sont définies par la convention constitutive du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère -articles 5 et 6-.

Selon les termes de l'article 5-A, chaque membre du groupement est tenu de définir sincèrement ses besoins et les communiquer à l'établissement coordonnateur dans les délais prescrits par ce dernier.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES ET GESTION DU GROUPEMENT

Sur proposition de l'établissement coordonnateur, une cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale. Ce montant est voté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Coordonnateur qui, chaque année, établit la facture de participation aux frais, qu'il adresse à chaque adhérent.

Pour l'année en cours, la cotisation est de 160.00 € (une seule cotisation quelque soit le nombre de marché).

Fait à Morlaix, le

Le représentant légal de l'Ets coordonnateur
(signature et cachet)

Nom et qualité du représentant légal de l'adhérent
(signature et cachet)



Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, l'état, et le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux E.P.L.E ;

Vu la circulaire du 27 décembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public ;

Vu le code des marchés publics du 01/04/2019

Vu la convention de groupement de services « commandes groupées » du lycée Tristan Corbière- MORLAIX »
en date du 10/05/2016

Vu la délibération n° _____ en date du _____ votée par le conseil d'administration ou l'assemblée délibérante de l'établissement adhérent.

**CONVENTION D'ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU FINISTERE
MARCHÉS 2024**

La présente convention est établie entre le lycée Tristan Corbière, à MORLAIX, établissement désigné
comme coordonnateur, d'une part
Et l'établissement adhérent _____ d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET

Afin de réaliser des achats et de choisir des prestataires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte des objectifs de développement durable, il est constitué un groupement de commandes des Etablissements Publics d'Enseignement du Finistère » soumis aux règles édictées par le code des marchés publics entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Ces achats concernent les produits et les services ci-dessous : *(cocher les marchés concernés)*

**MARCHE DE LA FOURNITURE
ET LIVRAISON DE PAPIER ET PETITES FOURNITURES DE BUREAU
2024**

Liste des lots à cocher pour lesquels l'adhérent souhaite s'engager pour la durée du marché :

Lot 1 – papier

Lot 2 – petites fournitures de bureau : remise sur catalogue sur les fournitures non mentionnées dans le bordereau de prix unitaires (articles d'écriture, de classement et les petites fournitures administratives). Ce lot ne concerne pas les cartouches d'impression.

Sur les lots sélectionnés, l'adhérent s'engage à commander chez le fournisseur retenu les produits appartenant à la même famille.

Il lui appartient de vérifier si les achats hors de ces lots ne dépassent pas les montants réglementaires de computation des seuils sur une même famille de produits.

Groupement de commandes des établissements publics d'enseignement du Finistère

ARTICLE 2 – DUREE

Les marchés lancés sur la base de cette convention entrent en vigueur à compter de la date de notification aux titulaires.

Les marchés sont valables un an et peuvent être reconduits selon les modalités définies pour chaque marché, dans la limite des quatre années de validité potentielle des marchés.

La reconduction ou la non-reconduction des marchés fera l'objet d'une décision écrite du coordonnateur du groupement, notifiée aux titulaires par courrier au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 – REGLES D'ADHESION OU DE SORTIE

Les règles d'adhésion et de sortie sont identiques à celle définies pour l'adhésion ou la sortie du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère (convention constitutive du groupement – article 3).

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS MEMBRES ET MISSION DU COORDONNATEUR ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les obligations des membres du groupement et missions du coordonnateur, ainsi que le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, sont définies par la convention constitutive du groupement de services « commandes groupées » des établissements publics d'enseignements du Finistère -articles 5 et 6-.

Selon les termes de l'article 5-A, chaque membre du groupement est tenu de définir sincèrement ses besoins et les communiquer à l'établissement coordonnateur dans les délais prescrits par ce dernier.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES ET GESTION DU GROUPEMENT

Sur proposition de l'établissement coordonnateur, une cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale. Ce montant est voté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Coordonnateur qui, chaque année, établit la facture de participation aux frais, qu'il adresse à chaque adhérent.

Pour l'année en cours, la cotisation est de 160.00 € (une seule cotisation quelque soit le nombre de marché).

Fait à Morlaix, le

Le représentant légal de l'Ets coordonnateur
(signature et cachet)

Nom et qualité du représentant légal de l'adhérent
(signature et cachet)





**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Division du 2d degré
DIV 2
Affaire suivie par :
Gaëlle KEROUREDAN
Cheffe de division
Jocelyne LE GALL
T 02 98 98 99 01
ce.div2-29public@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère
CS 45033
29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, le 05 avril 2023

Le RECTEUR

à

Madame la Cheffe d'établissement
Monsieur le Chef d'établissement

Collège Anna Marly
BREST

Objet : Fonds sociaux 2023

Références : Circulaire n°2017-122 du 22-08-2017

Je vous informe de l'attribution à votre établissement d'une avance sur subvention au titre des fonds sociaux (programme 230 – *vie de l'élève*) pour l'année 2023 de :

1500 euros

Je vous prie de noter qu'en vertu du principe d'autonomie des établissements prévu par le code de l'Education, ces crédits n'étant pas préalablement affectés, il vous revient d'en saisir, pour l'utilisation et leur répartition, votre conseil d'administration, par deux votes distinctifs :

➤ Une délibération sur la répartition entre fonds social collégien et fonds social des cantines (acte non transmissible au contrôle de légalité). Cependant, dans le cadre de l'article R421-56 du code de l'Education, je vous prie d'adresser, cette délibération à la direction des services départementaux de l'Education nationale du Finistère (Division du second degré – DIV2)

➤ Une délibération sur la détermination des critères d'attribution des aides accordées, au titre des fonds sociaux, doit être également prise (acte non transmissible au contrôle de légalité).

Par ailleurs, la modification du budget de l'établissement se fera par une décision modificative budgétaire de niveau 2, ces crédits étant obligatoirement imputés au service VE.

Les aides accordées feront l'objet de mandats émis par l'ordonnateur au compte 6576 – aide sociale en faveur des élèves.

Je vous rappelle que les fonds sociaux relevant du programme 230 (*vie de l'élève*) doivent être suivis en comptabilité générale au compte 44116 (subventions programme 230 *vie de l'élève*).

En comptabilité budgétaire, ils seront imputés obligatoirement au service VE, compte 7411 en recettes et code d'activité 16FS- (fonds social lycée et collégien) et 16FSC (fonds social des cantines) en dépenses.

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle qu'il convient de communiquer à l'agent comptable

tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
l'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation
nationale du Finistère

Signé

Guylène ESNAULT

Remarque : il n'est pas nécessaire d'avoir du matériel neuf, le matériel *en bon état* de l'année passée convient

Toutes matières (à prévoir tout au long de l'année)	<input type="checkbox"/> agenda (usage strictement scolaire) <input type="checkbox"/> trousse <input type="checkbox"/> gomme <input type="checkbox"/> stylos à bille (bleu, noir, vert, rouge) <input type="checkbox"/> crayons gris <input type="checkbox"/> colle (prévoir plusieurs tubes d'avance) <input type="checkbox"/> souris correctrice (en prévoir plusieurs d'avance)	<input type="checkbox"/> paire de ciseaux <input type="checkbox"/> taille-crayons <input type="checkbox"/> surligneurs <input type="checkbox"/> feutres <input type="checkbox"/> crayons de couleur <input type="checkbox"/> cahier de brouillon <input type="checkbox"/> de quoi couvrir les livres	<input type="checkbox"/> chemise cartonnée pour mettre les documents distribués durant l'année <input type="checkbox"/> clé usb <input type="checkbox"/> pochettes transparentes <input type="checkbox"/> copies simples grands carreaux <input type="checkbox"/> copies doubles grands carreaux
	Anglais	<input type="checkbox"/> 2 cahiers 24 x 32 - grands carreaux – 48 pages <input type="checkbox"/> Peinture : gouache en tubes, 2 pinceaux : 1 petit, 1 gros <input type="checkbox"/> 2 pochettes de papier dessin format 24 x 32 - 180 g ou 224 g (12 ou 24 feuilles) <input type="checkbox"/> 1 cahier de travaux pratiques 24 x 32 cm (alternance d'une feuille avec lignes/une feuille blanche)	
Arts Plastiques	<input type="checkbox"/> Pour les élèves CHAM <input type="checkbox"/> un petit cahier fin	<input type="checkbox"/> Pour tous les élèves <input type="checkbox"/> 1 classeur souple, grand format, petits/moyens anneaux OU <input type="checkbox"/> porte-vues 40 pages	
Éducation Musicale	<input type="checkbox"/> 1 grand classeur d'épaisseur moyenne (3-4 cm) <input type="checkbox"/> 2 grands cahiers 24x32 - 48 pages (petits ou grands carreaux)	<input type="checkbox"/> des intercalaires (pas + de 6) <input type="checkbox"/> règle graduée <input type="checkbox"/> équerre	
Mathématiques	<input type="checkbox"/> 2 grands cahiers 24x32 - 48 pages <input type="checkbox"/> rapporteur <input type="checkbox"/> compas <i>Achat fait par l'intermédiaire du professeur d'un cahier d'activités (environ 7,50 €)</i> <i>OU possibilité d'achat d'une géoëgle par l'intermédiaire du professeur (environ 1,50 €)</i>		
Physique-Chimie	<input type="checkbox"/> 1 classeur souple format A4		
SVT	<input type="checkbox"/> 1 cahier grand format 24 x 32 cm - Grands carreaux – 96 pages OU <input type="checkbox"/> 1 classeur souple format A4 avec intercalaires <input type="checkbox"/> 1 classeur de format A4 souple de faible épaisseur <input type="checkbox"/> 6 intercalaires		
Technologie	<input type="checkbox"/> Pour tous les élèves – Dans un sac de sport <input type="checkbox"/> 1 short (ou "cycliste" ou pantacourt "élastique") <input type="checkbox"/> 1 survêtement (ou 1 pantalon de survêtement et un pull) <input type="checkbox"/> 1 paire de chaussettes <input type="checkbox"/> 1 paire de baskets <input type="checkbox"/> 1 tee-shirt long (épaules et ventre couverts) <input type="checkbox"/> 1 vêtement de pluie (style Kway) <input type="checkbox"/> 1 élastique pour attacher les cheveux	<input type="checkbox"/> Pour la natation <input type="checkbox"/> 1 maillot de bain (pour les garçons : pas de short de bain ; pour les filles : pas de 2 pièces) <input type="checkbox"/> 1 paire de lunettes de bain <input type="checkbox"/> 1 bonnet de bain	<input type="checkbox"/> Pour les élèves CHAD – Dans un sac de sport <input type="checkbox"/> un cahier 24*32 grands carreaux <input type="checkbox"/> 1 tenue souple, tee-shirt et pantalon près du corps (éviter les pantalons larges et bouffants) <input type="checkbox"/> une paire de chaussettes propres <input type="checkbox"/> Élastiques et pinces (cheveux attachés) <input type="checkbox"/> Une petite bouteille d'eau et un goûter <input type="checkbox"/> Abonnement Avant-Scène (30,00 Euros : Règlement à l'ordre du Quartz) et <input type="checkbox"/> Association Sportive (21,00 Euros : Règlement à l'ordre de « Association Sportive du collège Anna Marly ») <i>Attention : le Conservatoire demande également une tenue spécifique.</i>

Matériel à apporter le jour de la rentrée : Trousse Agenda Pochette cartonnée pour mettre les documents Sac pouvant contenir tous les livres

Remarque : il n'est pas nécessaire d'avoir du matériel neuf, le matériel en bon état de l'année passée convient

Toutes matières (à prévoir tout au long de l'année)	<input type="checkbox"/> agenda (usage strictement scolaire) <input type="checkbox"/> trousse <input type="checkbox"/> gomme <input type="checkbox"/> stylos à bille (bleu, noir, vert, rouge) <input type="checkbox"/> crayons gris <input type="checkbox"/> colle (prévoir plusieurs tubes d'avance) <input type="checkbox"/> souris correctrice (en prévoir plusieurs d'avance)	<input type="checkbox"/> paire de ciseaux <input type="checkbox"/> taille-crayons <input type="checkbox"/> surligneurs <input type="checkbox"/> feutres <input type="checkbox"/> crayons de couleur <input type="checkbox"/> cahier de brouillon <input type="checkbox"/> de quoi couvrir les livres	<input type="checkbox"/> chemise cartonnée pour mettre les documents distribués durant l'année <input type="checkbox"/> clé usb <input type="checkbox"/> pochettes transparentes <input type="checkbox"/> copies simples grands carreaux <input type="checkbox"/> copies doubles grands carreaux
Allemand	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier de 96 pages <input type="checkbox"/> 2 cahiers 24 x 32 - grands carreaux – 48 pages	OU	<input type="checkbox"/> 2 grands cahiers de 48 pages <input type="checkbox"/> 1 petit carnet (pour le vocabulaire)
Anglais	<input type="checkbox"/> 2 cahiers 24 x 32 - grands carreaux – 48 pages <input type="checkbox"/> Peinture : gouache en tubes, 2 pincesaux : 1 petit, 1 gros <input type="checkbox"/> 1 cahier de travaux pratiques 24 x 32 cm (alternance d'une feuille avec lignes/une feuille blanche)		<input type="checkbox"/> 2 pochettes de papier dessin format 24 x 32 - 180 g ou 224 g (12 ou 24 feuilles)
Arts Plastiques	<input type="checkbox"/> 1 classeur souple, grand format, petits/moyens anneaux	OU	<input type="checkbox"/> porte-vues 40 pages <input type="checkbox"/> 2 intercalaires
Éducation Musicale	<input type="checkbox"/> 2 cahiers petit format dos agrafé 17 x 22 cm – 48 pages – grands carreaux (1 cahier de cours, 1 cahier d'exercices) <input type="checkbox"/> 1 répertoire petit format 11 x 17 cm - petits carreaux (pour le vocabulaire) <i>Achat fait par l'intermédiaire du professeur d'un cahier d'activités (environ 7,00 €)</i>		
Espagnol	<input type="checkbox"/> 1 grand classeur d'épaisseur moyenne (3-4 cm) <input type="checkbox"/> 2 grands cahiers 24 x 32 - 48 pages		<input type="checkbox"/> des intercalaires (pas + de 6)
Français	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier - Grands carreaux avec son protégé-cahier <input type="checkbox"/> 2 grands cahiers 24x32 - 48 pages	OU	<input type="checkbox"/> un porte-vues pour les documents photocopiés <input type="checkbox"/> rapporteur <input type="checkbox"/> compas <input type="checkbox"/> règle graduée 1 équerre
Histoire-Géographie	<input type="checkbox"/> Calculatrice collège (référence souhaitée CASIO FX-92+)		<i>OU possibilité d'achat d'une géo-règle par l'intermédiaire du professeur (environ 1,50 €)</i>
Mathématiques	<input type="checkbox"/> 1 classeur souple format A4 <input type="checkbox"/> 1 cahier grand format 24 x 32 cm - Grands carreaux – 96 pages	OU	<input type="checkbox"/> 5 intercalaires <input type="checkbox"/> 1 classeur souple format A4 avec intercalaires
Physique-Chimie	<input type="checkbox"/> 1 classeur de format A4 souple de faible épaisseur		<input type="checkbox"/> 6 intercalaires
SVT	<input type="checkbox"/> 1 classeur de format A4 souple de faible épaisseur		<input type="checkbox"/> du papier millimétré <input type="checkbox"/> 5 intercalaires
Technologie	<input type="checkbox"/> 1 classeur de format A4 souple de faible épaisseur		<input type="checkbox"/> 6 intercalaires
EPS	Pour tous les élèves – Dans un sac de sport <input type="checkbox"/> 1 short <input type="checkbox"/> 1 survêtement <input type="checkbox"/> 1 paire de chaussettes <input type="checkbox"/> 1 paire de baskets <input type="checkbox"/> 1 élastique pour attacher les cheveux	OU	Pour les élèves CHAD – Dans un sac de sport <input type="checkbox"/> un cahier 24*32 grands carreaux <input type="checkbox"/> une paire de chaussettes propres <input type="checkbox"/> 1 tenue souple, tee-shirt et pantalon près du corps (éviter les pantalons larges et bouffants) <input type="checkbox"/> Une petite bouteille d'eau et un goûter <input type="checkbox"/> Abonnement Avant-Scène (30,00 Euros : Règlement à l'ordre du Quartz) <input type="checkbox"/> Association Sportive (21,00 Euros - ordre : « Association Sportive du collège Anna Marly »)

Matériel à apporter le jour de la rentrée : Trousse

Agenda

Pochette cartonnée pour mettre les documents

Sac pouvant contenir tous les livres

RENTREE 2023/2024 FOURNITURES

Matériel à avoir toute l'année :

- Une trousse : crayon gris, taille crayons, crayons billes (bleu, rouge, noir, vert), gomme, surligneur,
- Crayons de couleur et feutres
- Équerre, rapporteur, compas, règle graduée de 30 cm
- 1 agenda ou un cahier de textes, 1 cahier de brouillon, des feuilles de classeur grands carreaux, des pochettes plastiques
- 1 calculatrice simple
- 1 pochette pour conserver à la maison, tous les documents distribués au cours de l'année (« Informations aux parents »).

	6 ^{ème} 4	5 ^{ème} 4	4 ^{ème} 4	3 ^{ème} 4
FRANCAIS	- 2 grands cahiers 24 x 32 – 48 pages et 1 petit cahier			
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	- 1 grand cahier 24 x 32 – 96 pages	- 1 grand cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	- 2 grands cahiers 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	- 2 porte-vues 40 pages
EDUCATION CIVIQUE	- 1 grand cahier 24 x 32 – 48 pages grands carreaux			
ANGLAIS	- 2 grands cahiers 24 x 32 – 48 pages grands carreaux			
MATHEMATIQUES	- 2 cahiers 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	- 2 cahiers 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	- 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux - 1 petit cahier 17x22 – 48 pages - Pochette de Papier millimétré	1 cahier 24x32 , 96 pages grands carreaux - 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORALE	- 1 classeur souple grand format (petits/moyens anneaux) - Pochettes plastiques - 3 intercalaires	- 1 grand cahier 24 x 32 – 48 pages grands carreaux - 1 protégé cahier	- 1 grand cahier 24 x 32 – 48 pages grands carreaux	- 1 classeur souple grand format, petits anneaux - Pochettes plastiques - Feuilles à grands carreaux - 3 intercalaires
ARTS PLASTIQUES	- 1 pochette de papier dessin 24 x 32 180 g ou 224 g - 2 pinceaux (1 petit, 1 grand N° 4 et N°12 par exemple)	- 1 pinceau fin + 1 moyen - 1 pochette de papier dessin blanc 180 g A4	- 1 pochette de papier dessin 24 x 32 180 g ou 224 g - 1 boîte de gouache en tubes - 2 pinceaux (1 petit, 1 grand N° 4 et N°12 par exemple)	- 1 porte-vues pour l'histoire des arts - 2 pochettes de papier dessin 24 x 32 180 ou 224 g - 1 crayon gris HB - 1 boîte de tubes de gouache (10/12) - 2 pinceaux : 1 petit et 1 gros
TECHNOLOGIE	- 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	- 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux		

	6 ^{ème} 4	5 ^{ème} 4	4 ^{ème} 4
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	- 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux		1 cahier 24 x 32 – 48 pages grands carreaux
	<p>Un sac de sport réservé à la tenue d'EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 short (ou cycliste ou pantacourt élastique) - 1 paire de chaussettes + 1 paire de baskets + 1 tee-shirt « long » (épaules et ventre couverts) - 1 vêtement de pluie (style Kway) - 1 élastique (pour attacher les cheveux longs) <p>Pour la natation : 1 maillot de bain (pour les garçons : pas de short de bain ; pour les filles : pas de 2 pièces) + 1 paire de lunettes + 1 bonnet de bain</p>	<p>Un sac de sport réservé à la tenue d'EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 short (ou cycliste ou pantacourt élastique) - 1 paire de chaussettes + 1 paire de baskets + 1 tee-shirt « long » (épaules et ventre couverts) - 1 vêtement de pluie (style Kway) - 1 élastique (pour attacher les cheveux longs) - Activités nautiques : liste communiquée à la rentrée 	<p>Un sac de sport réservé à la tenue d'EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 short (ou cycliste ou pantacourt élastique) - 1 paire de chaussettes + 1 paire de baskets + 1 tee-shirt « long » (épaules et ventre couverts) - 1 vêtement de pluie /coupe vent (style Kway) pour le kayak - 1 élastique (pour attacher les cheveux longs)
AP/EPI	- 1 grand classeur fin souple		
PHYSIQUE – CHIMIE	- 1 cahier 24 x 32 – 60 pages grands carreaux	- 1 cahier 24 x 32 – 96 pages grands carreaux	1 cahier 24 x 32 –48 pages grands carreaux
MODULES		- 1 pochette cartonnée à rabats	
ATELIERS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL			<ul style="list-style-type: none"> - 1 classeur 4 anneaux (pour les projets HAS et Habitat) - 100 pochettes plastiques - 12 intercalaires - 1 élastique pour les cheveux longs

IMPORTANT : sous réserve de demande spécifiques à la rentrée ou en cours d'année, cette liste de matériel est valable pour l'année entière. Elle doit donc être « remise à niveau » régulièrement si nécessaire.

LABEL ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ(E) DANS UNE DÉMARCHE D'EAC

Le Président de la République a fait de l'Éducation Artistique et Culturelle la première priorité de sa politique culturelle. Il s'agit de toucher l'ensemble des élèves et des étudiants, en temps scolaire et hors temps scolaire, pour atteindre dans notre pays non pas un parcours réservé à quelques-uns mais bien l'objectif du « 100% EAC ». Faire réussir l'objectif du 100% EAC constitue également l'une des 6 priorités du projet académique « Bretagne, horizon 2025 ».

C'est par la conjugaison de trois dimensions, le volet artistique (qui renvoie à la démarche de l'artiste), le volet culturel (favorisant les rencontres avec les institutions et les acteurs du territoire), le volet pédagogique (en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement) que l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée.

La création d'un label EAC d'école/établissement permet de structurer la démarche et de la pérenniser notamment en :

- favorisant une appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire et les structures culturelles ;
- instaurant un pilotage de la démarche à l'échelle de l'établissement (modification du projet d'établissement ou d'école, création d'une coordination interne, construction d'une stratégie de formation des personnels, développement d'une stratégie de valorisation) ;
- consolidant l'ouverture de l'école/établissement sur le territoire par le partenariat.

Au-delà de ses vertus pédagogiques et structurantes, le label constitue un outil de diagnostic pour les écoles/établissements souhaitant développer une démarche EAC. C'est aussi un support de valorisation de l'engagement des équipes éducatives dans une démarche globale d'établissement en faveur de l'EAC. Le label constitue par ailleurs un objet de communication de l'école/établissement sur son territoire pour mettre en avant son projet éducatif.

Une progressivité dans l'engagement de la démarche est envisagée à l'image du label de territoire « 100% EAC » avec trois niveaux de labellisation traduisant trois niveaux d'engagement :

- Niveau 1 : Engagement = S'engager dans une démarche EAC d'établissement. Facilement accessible, ce premier niveau de labellisation permet d'identifier les écoles/établissements s'engageant dans la démarche et de les accompagner vers des niveaux plus élevés de labellisation.
- Niveau 2 : Approfondissement = le pilotage est structuré et le partenariat établi. Ce niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.
- Niveau 3 : Expertise ou déploiement = Ce niveau est atteint lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets. Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.

		Niveau 1 Engagement	Niveau 2 Approfondissement	Niveau 3 Déploiement
I. Appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire	Fait référence aux objectifs des articles de la charte EAC	✓	✓	✓
	Se fonde sur les enseignements en pluridisciplinarité notamment avec les enseignements artistiques	✓	✓	✓
	S'appuie sur une pédagogie de projet qui permet la formation de l'élève dans toute sa singularité	✓	✓	✓
	Prend en compte au moins deux piliers de l'EAC	✓	✓	✓
	Prend en compte les trois piliers de l'EAC (Pratiquer, Connaître, Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux)		✓	✓
	Offre à un nombre significatif d'élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement	✓	✓	✓
	Offre à 100% des élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement		✓	✓
	Est construite en cohérence avec les démarches engagées précédemment et postérieurement (notion de parcours de l'élève école, collège, lycée, enseignement sup)		✓	✓
	S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir)		✓	✓
	S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir) et une démarche d'éducation au développement durable			✓
	Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire			✓
	Fait l'objet d'une évaluation en amont (diagnostic) et aval (bilan)			✓

II. Le pilotage de la démarche EAC		Niveau 1 Engagement			Niveau 2 Approfondissement			Niveau 3 Déploiement		
II.1 - Inscription de la démarche EAC dans le projet d'école ou d'établissement	La démarche est présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école pour être inscrite au projet de l'école ou de l'établissement.	✓			✓			✓		
	La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement				✓			✓		
	La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement et est co-construite avec les acteurs territoriaux (structures culturelles, collectivités territoriales)							✓		
II.2 - Implication des élèves et de la communauté éducative	Implication d'une partie significative de la communauté éducative	✓			✓			✓		
	Implication de toute la communauté éducative en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil de cycle, conseil école-collège)				✓			✓		
	Implication de toute la communauté éducative et notamment les parents d'élèves, en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil de cycle, conseil école-collège)							✓		
II.3 - Moyens financiers	Des actions sont à l'initiative des élèves et s'inscrivent pleinement dans le projet EAC d'école/établissement						✓			
	Les instances élèves sont fortement sollicitées et impliquées pour le pilotage et la conduite de la démarche							✓		
	Implique le fléchage d'un budget dédié à l'EAC par l'établissement (même modeste)				✓			✓		
	Implique un ou plusieurs partenaires financiers dans le montage des projets							✓		

		Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
II. Le pilotage de la démarche EAC				
	Un coordonnateur EAC et/ou référent culture a été identifié dans l'école/l'établissement et a en charge de renseigner l'application ADAGE		✓	✓
II.4 - Coordination interne	Une équipe de coordination des actions EAC est constituée et animée par le référent culture.			✓
	Les travaux de l'équipe de coordination se fondent sur un diagnostic pour identifier des problématiques			✓
	L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue		✓	✓
II.5 - Formation des personnels	L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue avec les écoles et établissements de proximité dans une logique de formation territorialisée		✓	✓
	Formation commune de l'équipe éducative et des acteurs culturels			✓
	Communication et valorisation des actions, des productions des élèves à l'interne (Expositions, ENT...)		✓	✓
II.6 - Communication et valorisation	Communication et valorisation des actions, des productions des élèves à l'interne et à l'externe (Restitutions, site web, réseaux sociaux...)			✓

	Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
III. Ouverture sur le territoire par le partenariat			
Un dialogue avec au moins un partenaire culturel est engagé	✓	✓	✓
Le partenariat est consolidé par la mise en place d'actions avec des acteurs de qualité susceptibles d'accompagner l'école/l'établissement dans sa démarche.		✓	✓
La démarche de l'école/établissement est construite en cohérence avec la politique EAC du territoire.			✓

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 /2023	
Affectation post-3ème -saisie des vœux orientation (TSA et TSO)	Du mardi 9 mai au mardi 30 mai
Stage 4ème SEGPA n°2	Du lundi 22 mai au samedi 27 mai
DNB Session 2023 remontées notes du socle	Du mardi 23 mai au vendredi 16 juin
Conseil d'Administration	Mardi 30 mai
AS Danse Festival Fouesnant	Mardi 30 mai 2023
Stage Kayak 4ème1-4ème3	Le mardi 30 mai-jeudi 1^{er} juin - vendredi 2 juin
Permis Internet 6^{ème}	Mercredi 31 mai et jeudi 1^{er} juin Mardi 13 juin
Entrendanse CHAD	Jeudi 1er juin 19h mac orlan
CFG Candidats individuels	Jeudi 1^{er} juin (écrit et oral) Vendredi 2 juin (corrections)
6ème : Collège Au Cinéma	Vendredi 2 juin matin
CHAD Ouverture Spectacle Artscène Alizée Guipavas	Samedi 2 juin au soir
Chorale -auditorium du Conservatoire	Dimanche 4 juin à 17h
Conseils d'enseignement	A partir du lundi 5 juin
Conseils de classe niveau 3ème *	Semaine du 5 juin
CHAD et AS Danse : rencontre district Brest	Mercredi 7 juin
CFG 2023 Oraux	Vendredi 9 juin
Niveau 4ème Oral blanc	Vendredi 16 juin (après-midi)
Semaine du 12 juin	Diffusion dossiers inscriptions 6èmes et dossiers réinscriptions
Stage 3ème SEGPA n°3	Du lundi 12 juin au samedi 24 juin
Semaine du 19 juin (sauf 3èmes)	Remise des manuels scolaires
Scènes Chorégraphiques CHAD Mac Orlan	Jeudi 22 juin
Résultats CFG	Vendredi 23 juin
Arrêt des cours Tous niveaux	Vendredi 23 juin
Remise dossiers inscription 6èmes	À partir de 16h30 au collège vendredi 23 juin
Épreuves écrites DNB Session 2023 *	Le lundi 26 juin et le mardi 27 juin
PSC1 4^{ème} 3	Le lundi 26 juin et le mardi 27 juin

Résultats d'affectation post-3ème *	Le Mardi 27 juin après les épreuves de DNB
Conseil Ecoles-Collège	Le Mardi 27 juin à 16h15
Corrections DNB 2023	Jeudi 29 et vendredi 30 juin (centre de correction : clg Kerhallet)
Réouverture 6ème/5ème/4ème	Du jeudi 29 juin au mardi 4 juillet
Inscriptions dans les lycées	A partir du vendredi 30 juin
Conseils de classe 6ème/5ème/4ème	Du lundi 19 juin au jeudi 29 juin
Conseil d'Administration	Lundi 3 juillet
Résultats du DNB	Mercredi 5 juillet
Réunions pédagogiques	Jeudi 6 et vendredi 7 juillet
Date limite passation ASSR 1 et 2	Samedi 8 juillet
Fermeture établissement	Du Vendredi 14 juillet au dimanche 27 août

* conformément au Bulletin Officiel n°35 du 22 septembre 2022



La MJC/Maison Pour Tous de Pen Ar Créac'h a pour projet à la rentrée de septembre 2023 de proposer un atelier d'anglais en direction des jeunes, complémentaire à leur apprentissage au collège ou au lycée.

Le public scolaire visé sont les 13-15 ans (4èmes/3èmes) ou les 15-17 ans (2ndes/1ères).

Ce nouveau cours intitulé « Watch me now ! » sera axé sur l'écoute, l'échange, la stimulation et la spontanéité de la discussion sur diverses thématiques portées par des films, des séries, des reportages, des documents et animé par Oliver Alliston Greiner, qui encadre depuis quelques années nos séances pour adultes.

Afin d'évaluer la pertinence de cette proposition, nous vous prions de bien vouloir diffuser cette information aux familles des élèves susceptibles d'être intéressés et nous les invitons à nous transmettre leurs coordonnées soit par mail à mjc@penarcreach.org ou par téléphone au 02 98 02 29 75, ou nous faire parvenir le coupon-réponse ci-dessous.

Nous pourrions ainsi les tenir informés de l'ouverture de « **Watch me now !** » à la prochaine rentrée.

.....

Je souhaite que la MJC/Maison Pour Tous de Pen Ar Créac'h me tienne informé(e) de l'ouverture de l'atelier « **Watch me now !** » pour mon enfant scolarisé au collège / lycée de* :

Nom et prénom du responsable à contacter :

N° de téléphone : Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Classe en septembre 2023 :

(*) Rayer la mention inutile



